

Rubrique 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / DE L'ENTREPRISE

1.1 Identification de produit

Nom commercial : S-METOLASTAR
Code du produit: 052-01

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Herbicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société :	Life Scientific Ltd, Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road Dublin 4 Ireland	LIFE SCIENTIFIC FRANCE 11-13 rue des Aulnes, 69760 Limonest, France
Téléphone :	+353 (0) 1 2832024	N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis un poste fixe)
Email :	info@lifescientific.com	
Web :	www.lifescientific.com	

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de d'urgence : Centre antipoison de Paris : 0140054848.
Voir <http://www.centres-antipoison.net/> pour les numéros d'urgence associés à d'autres régions.

Rubrique 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément aux (CE) No. 1272/2008

Sensibilisation cutanée	Catégorie 1A	H317 (Skin Sens. Cat 1)
Lésion/Irritation oculaire.	Catégorie 2	H319 (Eye Irrit. 2)
Toxicité Aiguë aquatique	Catégorie 1	H400 (Aquatic Acute Cat 1)
Toxicité Chronique aquatique	Catégorie 1	H410 (Aquatic Chronic. Cat 1)

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification conformément aux (CE) No. 1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement :

Attention

Mentions de danger :

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
EUH208	Contient S-métolachlore. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence :

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P261	Éviter de respirer les aérosols.
P302+352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+351+338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation agréée d'élimination des déchets.
SP1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SPe3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Délai de rentrée sur les parcelles traitées : 48 heures.

2.3. Autres dangers

Aucun à notre connaissance.

Rubrique 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
3.1 Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2 Mélanges

Nom Chimique	N° CAS	N° EC	Classification (RÈGLEMENT (CE) No1272/2008)	Concentration (% P/b)
S-métolachlore	87392-12-9 (S-isomer) 178961-20-1 (R-isomer)	-	Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	86.5 %
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-[2,4,6-tris(1-phenylethyl)phenyl]-omega-hydroxy-	99734-09-5, 70559-25-0 or 104376-75-2	-	Aquatic Chronic 3; H412	1 – 5 %
Phenylsulfonate CAL	26264-06-2, 84989-14-0 or 90194-26-6 in (b) 78-83-1	247-557-8 in 201-148-0	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	1 – 5 %
Solvant naphtha (petrole), aromatique lourd	64742-94-5	265-198-5	Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	1 – 5 %

Rubrique 4. PREMIERS SECOURS
4.1 Description des premiers secours
Informations générales :

En cas de troubles ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Traiter les symptômes. En cas de malaise, consulter un médecin en lui montrant l'emballage, ou l'étiquette ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. En cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.

En cas d'ingestion :

Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.

Contact avec la peau :

Enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet et au savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux :

Enlever les lentilles de contact si présentes. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, en maintenant les paupières ouvertes pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: L'aspiration peut provoquer un œdème pulmonaire et une pneumonie.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible. Traiter de façon symptomatique. Ne pas faire vomir: contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques.

Rubrique 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Pour les petits feux: Utiliser de l'eau pulvérisée, une poudre chimique, de la mousse extinctrice ou le dioxyde de carbone.
Pour les grands incendies: Utiliser de la mousse extinctrice résistante à l'alcool ou de l'eau pulvérisée. Évitez d'utiliser un jet d'eau direct, qui peut disperser ou propager le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit contient des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (vapeurs toxiques et irritantes). L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome. Combattre l'incendie d'une distance sécuritaire et d'un endroit protégé. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Refroidir les récipients fermés exposés au feu avec de l'eau pulvérisée.

Rubrique 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir par moyen mécanique. Nettoyer et neutraliser la zone d'épandage, les outils et les équipements à l'aide de javel, savon et eau. Absorber les eaux de lavage et les ajouter aux déchets collectés. Les déchets doivent être classés et étiquetés avant recyclage ou élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 7. MANIPULATION ET STOCKAGE
7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
Emballage : Toujours conserver dans l'emballage d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE
8.1 Les limites d'exposition:

Composant	Limites d'exposition	Type de valeur	Source
S-métolachlore	10 mg/m ³	Valeur limite moyenne d'exposition	Fournisseur

8.2 Contrôles de l'exposition
Protection respiratoire:

La protection fournie par des appareils respiratoires purifiant l'air est limitée. Une combinaison de protection respiratoire gaz, vapeur et de particules peut être nécessaire avant que des mesures techniques efficaces soient mises en place. Utiliser un appareil respiratoire autonome en cas de déversement accidentel, lorsque les niveaux d'exposition sont inconnus, ou en toute circonstance où des protections respiratoires à purification d'air pourraient ne pas fournir une protection adéquate.

Protection de la peau :

Porter des vêtements résistant aux produits chimiques appropriés basé sur le potentiel de contact avec la peau. Laver toute partie du corps exposée avec le de l'eau et du savon après avoir ôté les vêtements de protection. Décontaminer les vêtements de protection avant de les réutiliser. Porter un vêtement de protection imperméable, le cas échéant.

Protection des mains :

Utiliser des gants en nitrile ou autres gants résistant aux produits chimiques appropriés. Les gants devraient être changés dès qu'ils sont percés.

Protection des yeux:

Suivez toutes les politiques spécifiques du site protection des yeux. Protection des yeux / du visage devraient être certifiés à la norme EN 166.

Mesures d'ordre technique :

Le confinement et / ou l'isolation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut pas être éliminé. Si des brumes ou des vapeurs volatiles sont générées, utiliser la ventilation des locaux. Évaluer l'exposition et utiliser des mesures supplémentaires appropriées pour maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des valeurs limite d'exposition. Si nécessaire, demander des conseils au service d'hygiène et sécurité du travail.

Mesures d'hygiène:

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant les pauses. Douche à la fin de la journée de travail. Décontaminer les vêtements de protection avant de les réutiliser.

Rubrique 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect :

Etat physique :	Liquide
Couleur :	Jaune clair à brun foncé.
Odeur :	Donnée non disponible

Propriétés physico-chimiques :

pH (10g/l à 20 °C):	4-8
Point de fusion (°C) :	Donnée non disponible
Point d'ébullition (°C):	Donnée non disponible
Point d'éclair (°C):	81 à 101,6 kPa Pensky-Martens c.c.
Inflammabilité (solide, gazeux):	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation(°C):	425
Température de décomposition (°C):	Donnée non disponible
Pression de vapeur:	Donnée non disponible
Densité:	1.11 g/cm ³
Pression de vapeur:	Donnée non disponible
Solubilité dans l'eau:	Donnée non disponible
Log P octanol / eau (à 20 °C):	Donnée non disponible
Viscosité (Dynamique):	128 mPa.s à 20 °C
	36,6 mPa.s à 40 °C
Viscosité (Cinématique):	Donnée non disponible
Tension de surface:	32,1 mN/m à 20 °C

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable quand il est utilisé dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les réglementations concernant le stockage et la manipulation sont respectées.

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.5. Matières incompatibles

Il n'y a pas de substances connues qui peuvent conduire soit à la formation de substances dangereuses soit à des réactions thermiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion ou la décomposition thermique libère des vapeurs toxiques et irritantes.

Rubrique 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DL50 orale rat*:
DL50 cutanée rat*:

2149 mg/kg (femelle), 3937 (mâle)
> 2020 mg/kg

CL50 inhalation rat*: > 5.09 mg/l/4 h

*Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

Irritation des yeux: Modérément irritant (Lapin)
 Irritation de la peau: Légèrement Irritant (Lapin)
 Sensibilisation respiratoire ou Cutanée : Sensibilisant pour la peau dans les tests pour animaux (Test de Maximalisation (GPMT) Cochon d'Inde)

Mutagénicité (S-métolachlore): Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets mutagènes.
 Cancérogénicité (S-métolachlore): N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales.
 Tératogénicité (S-métolachlore) : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.
 Toxicité pour la reproduction (S-métolachlore): Ne montre pas d'effets toxiques pour la reproduction lors d'expérimentations animales.

Danger par aspiration (Solvant naphtha): La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (STOT-SE) (Phenylsulfonate CAL):
 Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (STOT-RE) (S-métolachlore):
 Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

Rubrique 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

CL₅₀ (*Oncorhynchus mykiss*) (96 h): 8.8 mg/L
 CE₅₀ (*Daphnia magna*) (48 h): 28 mg/L
 CE₅₀ (*Pseudokirchneriella subcapitata*) (96 h): 0.09 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Difficilement biodégradable.
 Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: 53 - 147 j
 N'est pas persistante dans l'eau.
 Stabilité dans le sol : Dégradation par périodes de demi-vie: 12 - 46 j

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Le S-métolachlore montre une moyenne mobilité dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le S-métolachlore ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets procédures d'élimination:

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Ne pas jeter les déchets dans les égouts. Lorsque cela est possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR.

Emballages contaminés:

Vider les emballages. Rincer trois fois les emballages.

Ne pas réutiliser les emballages vides. Les emballages vides doivent être collectés pour le recyclage local ou l'élimination des déchets.

Rubrique 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de OACI/IATA pour le transport par air.

14.1. Numéro ONU

3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

UN3082 = MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (S-métolachlore)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

9

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

Matière dangereuse pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun(e)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible

Rubrique 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 3.**

Rubrique de la nomenclature ICPE (France): 4510
4510: Dangereux pour l'environnement aquatique 1

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Le mélange ne contient pas de «substances extrêmement préoccupantes» (SVHC) publié par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) en vertu de l'article 57 de REACH <http://echa.europa.eu/web/guest/candidate-list-table>

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 16. AUTRES INFORMATIONS**Informations supplémentaires :**

Texte complet des phrases H citées dans les sections 2 et 3 :

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations présentées dans ce document sont exactes au meilleur de notre connaissance, information et croyance à la date de sa publication. Toutefois, les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour les méthodes de manutention, stockage, utilisation, le transport et l'élimination du produit, et n'est pas considéré comme une garantie ou spécification de qualité. Life Scientific Limited ne pourra être tenu responsable de toute perte ou dommages résultant de la manipulation, le stockage, l'utilisation ou l'élimination du produit. Les informations contenues dans ce document ne concerne que ce produit spécifique et ne peut être valable que si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits.

Date de première version : 08.06.2017
Date de la version actuelle : 02.09.2019